



Paris, le 06 juin 2017

**Régis METZGER**  
**Christian NAVARRO**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous voudrions attirer votre attention sur les difficultés de recrutement qui tendent à s'installer dans le premier degré.

Depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement. Cette situation va se reproduire pour la session 2017, le nombre d'inscrits au CRPE étant insuffisant au regard du nombre de postes. Les ratios restent dégradés, en particulier dans les académies les moins attractives comme Créteil, Versailles, la Guyane ou Amiens. La crise de recrutement s'installe dans la durée.

En ce qui concerne le concours externe, nous savons d'ores et déjà que l'académie de Créteil, avec 1 390 admissibles pour 1 600 places, connaîtra un déficit de recrutement dramatique. Les académies de Versailles, avec 1 632 admissibles pour 1 470 places (soit 1,11 admissibles par poste), de Guyane, avec 185 admissibles pour 165 places (soit 1,12 admissibles par poste), d'Amiens avec 567 admissibles pour 435 places (soit 1,3 admissibles par poste) sont également dans des situations préoccupantes.

Les autres concours de recrutement n'échappent pas aux difficultés : la Guyane ne pourra pourvoir tous les postes au troisième concours et au concours externe spécial. Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Nantes, Nancy-Metz, Toulouse sont en difficulté sur le concours externe spécial ou le second concours externe spécial.

Les académies ont encore eu, cette année, massivement recours à des contractuels pour assurer des tâches d'enseignement, ce qui installe la précarité dans nos écoles.

Vous nous avez confirmé, lors de notre audience du 31 mai, que le recours à des contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires ne pouvait être qu'exceptionnel. Aussi pour le SNUipp-FSU, il ne serait pas envisageable que pour le 6<sup>e</sup> concours consécutif, des recrutements soient perdus.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU propose :

- ✓ de garantir partout le recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins, y compris pour le concours supplémentaire de Créteil, afin d'endiguer le recrutement de contractuels.
- ✓ que les académies déficitaires puissent recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires.
- ✓ de garantir que les recrutements perdus sur un des concours puissent abonder les autres concours pour chaque académie rencontrant ce problème.
- ✓ d'envisager d'étendre le concours supplémentaire pour l'académie de Créteil aux autres académies en situation difficile (Versailles, Amiens, Guyane).
- ✓ d'organiser les concours à des dates différentes afin de permettre aux candidats de se présenter dans plusieurs académies.

Cette situation de crise met à mal la qualité du service public d'Éducation. C'est pourquoi il serait souhaitable de prendre des mesures concrètes permettant d'augmenter le vivier d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. De ce point de vue, les dispositifs EAP1 et EAP2 sont un échec. Le dispositif M1 en alternance, expérimenté dans un premier temps à Créteil et en Guyane puis étendu aux académies de Versailles, Amiens et Reims, parce qu'il conduit à mettre des étudiants en responsabilité de classe et à la diminution des volumes de formation, ne répond pas de manière satisfaisante aux enjeux.

Nous avons entendu que vous étiez sensibles à nos propositions sur la mise en place de véritables pré-recrutements que nous souhaitons, sans contrepartie de travail dans les écoles, avec des garanties statutaires et de formation, permettant d'augmenter le vivier, de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement et de sécuriser les parcours des étudiants voulant devenir professeur des écoles.

Aussi, nous sommes demandeurs d'ouverture de discussions sur ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU

